

Edito

Pour ce nouveau numéro, nous avons voulu des sujets et des époques différentes : du patrimoine et de la politique au XIX^e siècle, de la justice au XVIII^e siècle, la presse et des caricatures au XIX^e siècle mais aussi la reconstitution au XXI^e siècle de l'Antiquité avec la VI^e légion romaine. Cette fois-ci, moins de travaux au local en raison de la période caniculaire et la sortie des deux derniers ouvrages des Cahiers Saint-Maixentais. Bonne lecture.

Benoit et Christelle Sancé



Journées du patrimoine au logis Balizy (19.9.2026)

SOMMAIRE

- La maison n° 10 rue De Lattre de Tassigny
- L'affaire Marie Parsonneau
- Les publications : Cahiers Saint-Maixentais n° 4 et 5
- La rumeur à Saint-Maixent en 1808 : enterré vivant ?
- Le projet d'extension de la Porte Châlon
- Il y a 100 ans dans la presse à Saint-Maixent-l'Ecole
- Caricatures de Saint-Maixentais dessinées par Gaston Chapt
- Le patrimoine en 1840 : Bougon
- Le logis du Plessis-Asse
- Journées du Patrimoine : La Legio VI Ferrata
- Enigme
- Bilan d'un maire (1871)
- Sortie : Les petites vacances de Lulu (Maison du protestantisme Poitevin)



Conférences

Dimanche 22 novembre

Centre Jean Rivierre - La Couarde – 15 h

Diaspora protestante à l'âge des révolutions

Par Anne Jollet

Vendredi 6 novembre

Société historique de Parthenay et pays de Gâtine

Chemins anciens de la Gâtine, premiers résultats

Par Albéric Verdon



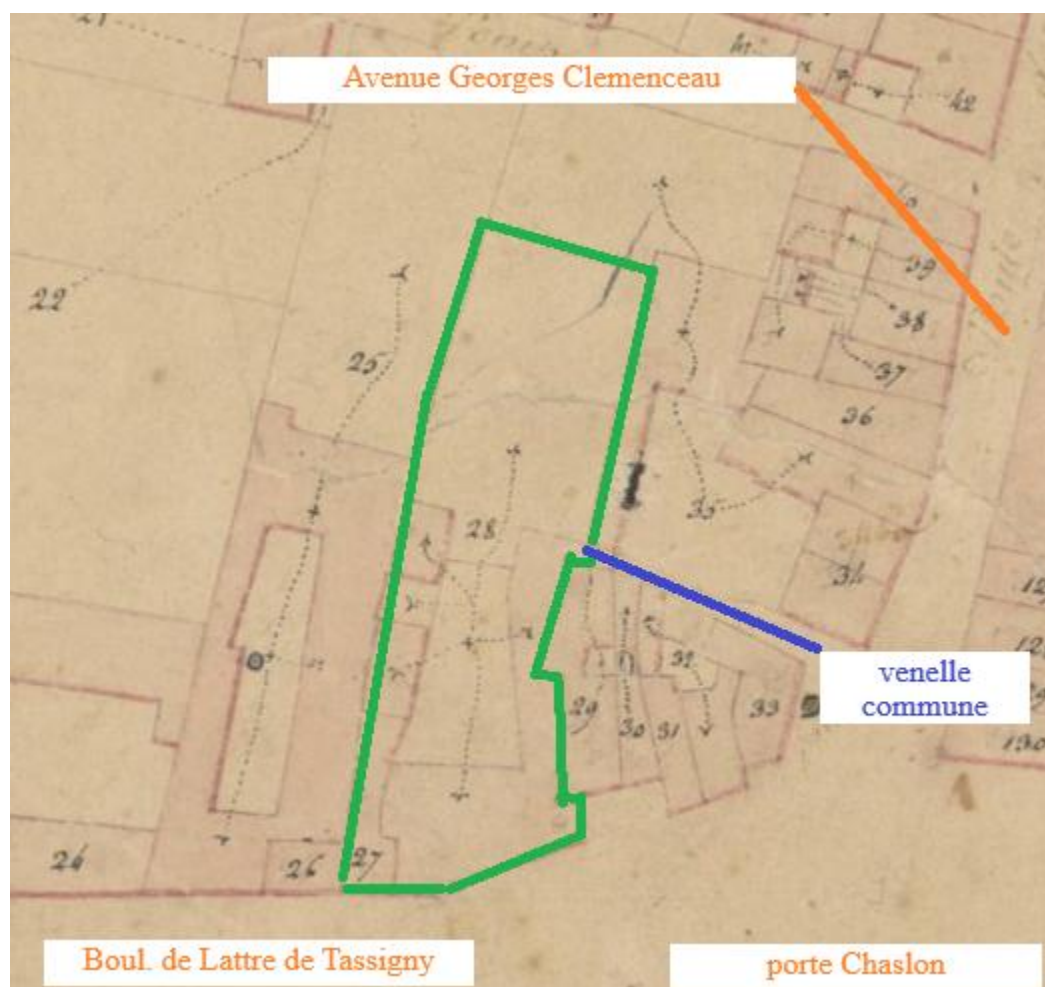


Ad79 40 Fi 8091 – Route de Niort, avenue de Lattre (années 1930)

La maison n° 10 avenue De Lattre de Tassigny

Quelques hôtels particuliers et maisons bourgeoises bordent l'avenue De Lattre de Tassigny. On peut encore admirer l'hôtel particulier construit au n° 10. Cette maison a subi de nombreuses reconstructions. Achetée par Charles Favriou, bonnetier, au début des années 1730, au moment de la construction de la Porte Chaslon et des promenades, elle échoit ensuite par succession à sa fille Marie Marguerite Favriou (1751-1825), épouse de Jacques Nosereau (1744-1809), lieutenant de la sénéchaussée de Saint-Maixent, qui la transmet à son unique fille, Elisabeth Nosereau (1775-1826). Cette dernière, n'ayant pas eu d'enfant de son mariage avec Auguste Texier, lègue la maison à son neveu, Hercule Nosereau, maire de Saint-Maixent. Cette demeure consiste alors en : une maison d'habitation avec jardin et servitudes en dépendant, une autre petite maison y attenant et enfin une autre petite maison dans le même quartier.

Le cadastre napoléonien de 1830 permet de visualiser l'habitation et ses dépendances.



Cadastre de 1830 section A

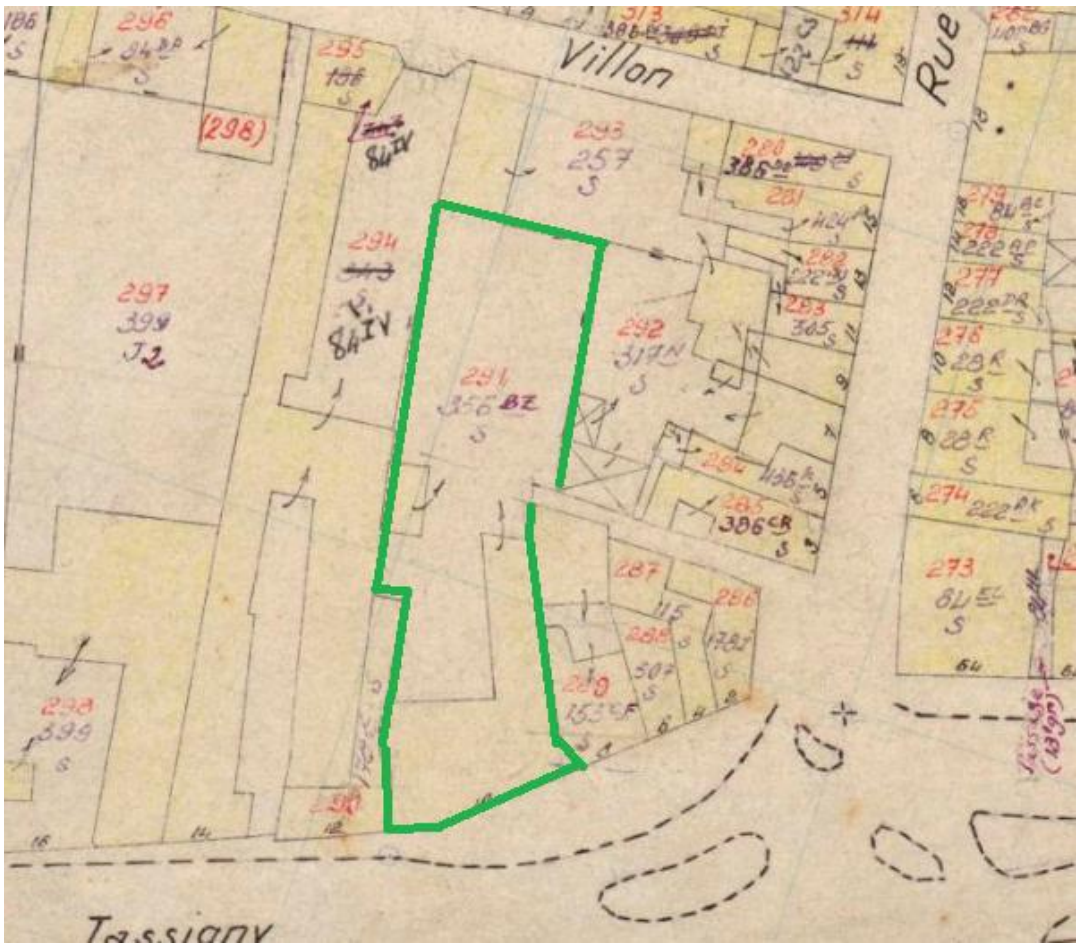
Le n° 27 du cadastre napoléonien correspond très probablement à l'entrée des moyens de locomotion (calèches). On peut imaginer que les denrées, bois... étaient apportés par la venelle commune.

Cependant, il ne s'agit pas des bâtiments primitifs qui consistaient au milieu du XVIII^e siècle en une maison et un petit jardin, le tout situé à côté de l'ancienne auberge de la Croix de Malte. En effet, Elisabeth Nosereau y a engagé des travaux dès le début de l'année 1826 dont une chambre, dans l'angle et l'épaisseur de la maison à droite. Cependant, elle se heurte à une convention signée au milieu du XVIII^e siècle au sujet des fenêtres. Le traité autorise ladite Nosereau à faire construire sur sa buanderie deux ouvertures aux dimensions souhaitées et le propriétaire de la maison voisine renonce pour elle et ses héritiers au droit de surhausse.

Hercule Nosereau trouve une solution à cette mitoyenneté gênante en achetant, au début des années 1860, les deux propriétés à droite (les n° 29 et 30 du cadastre napoléonien). Il engage alors d'importants travaux qui agrandissent la façade donnant sur l'avenue en la mettant à l'alignement et en créant une autre maison. C'est d'ailleurs du dernier quart du XIX^e siècle que datent le grand escalier, sa coupole et son décor d'inspiration mythologique.



On retrouve ce même type de façade un peu plus bas dans la rue Gambetta, dans la maison Maumet, cousin d’Hercule Nosereau : trois niveaux de fenêtres, un bandeau en herse entre les 1^{er} et 2^e niveaux de fenêtres, baies surmontées de linteaux saillants et enfin corniche à denticules au-dessus du dernier niveau de fenêtres. La maison d’Hercule est plus ostentatoire avec son balcon traversant.



Ad 79 1340 W 137/9 section AE (1965)



Google Maps 2026

De nos jours, on distingue encore la structure en pierre de taille qui dans les années 1950 soutenait un portail en bois. En 1892, Gustave Le Charpentier fait une demande de travaux pour faire refaire les jambages, les anneaux étant brisés.



D’après le détail de la carte postale précédente, on s’aperçoit que les deux fenêtres de droite avaient été remplacées par ce qui semble être deux autres portes permettant l’accès à une activité commerciale.

CHRISTELLE NORDEY-SANCE

Dessin extrait des minutes notariales (Bruslon, 1692, 3 E 6207)





Tiziano Vecellio dit Titien, *Tarquin et Lucrece*, vers 1570-1571, Musée de Bordeaux (détail)

L'affaire Marie Parsonneau

L'actualité judiciaire récente a été riche en féminicides. L'opinion publique fut tout à tour surprise ou choquée par le cynisme des accusés, la question des circonstances atténuantes et des débats liés à l'irresponsabilité des coupables. Si ces mots ne sont pas utilisés avant 1789, l'histoire suivante démontre que la société d'Ancien Régime est aussi animée par ces interrogations. Pour cette affaire criminelle, ce ne sont pas tant les faits que l'enquête qui suscitent l'intérêt par rapport aux questions de responsabilité, de sentiment de culpabilité et de recours à la violence.

Les protagonistes sont des locaux. La victime Marie Parsonneau est née le 17 janvier 1635 à Saint-Maixent dans le milieu des artisans du textile car son père Gabriel (1601-1672), qui demeure avec son épouse Perrette Rateau, y est tireur d'étain. Marie Parsonneau s'est mariée le 22 avril 1675 à Saint-Maixent avec François Mestivier, né à Prailles le 15 octobre 1655, du sergier Pierre Mestivier et de Gabrielle Beliard. Il s'agit d'une première union mais d'un mariage tardif puisque l'épouse a 40 ans et on constate un écart d'âge sensible entre les conjoints. Le couple réside dans la ville basse, rue du Château. Aucun enfant n'est né de cette union au moment du drame.

L'instruction n'évoque aucune violence physique au sein du couple avant le 20 juin 1686. Ce jeudi-là, un conflit éclate. La reconstitution des événements s'appuie seulement sur les trois interrogatoires de l'accusé puisque les faits se déroulent sans témoin. C'est donc une vision partielle de la situation. Il est à noter que, contrairement à la plupart des affaires judiciaires, qu'elles soient graves ou bénignes, François Mestivier assume pleinement ses actes.

Les faits sont les suivants. Le jeudi 20 juin 1686, dans l'allée du jardin de la maison, un différend éclate au sein du couple. François Mestivier reconnaît lui-même qu'il avait peut-être bu. Dès le matin, son épouse lui aurait dit d'aller « se faire foutre ». Vers 19 heures, son épouse lui aurait jeté les entrailles d'un oiseau pour une raison qui n'est pas précisée. Dans l'un des interrogatoires, Mestivier donne d'autres explications : elle lui aurait dit qu'il était un mari trompé (« cornard ») et se serait vantée de lui avoir transmis la gale. Le 10 juillet, nouveau motif invoqué : elle aurait causé sa ruine. Mais la principale cause avancée provient de la demande qu'aurait faite sa femme à un voisin : l'abattre à coup de pistolet, ce qu'aucun témoignage ne vient confirmer. 20 jours après le drame, sa vengeance lui paraît encore tout-à-fait légitime : « A dit que s'il était au monde et qu'il la puist joindre quand il devrait être roué il la tuerait puisqu'elle avait bien donné charge de le tuer à coups de pistolets ».

Vers 19 heures, François sort de ses gonds et fonce sur sa femme, lui assénant trois ou quatre coups d'une pierre « grosse comme la tête d'un homme » ou « plus grosse qu'un sabot ».

Entre 19 et 21 heures, elle est toujours allongée dans le jardin. Plusieurs témoins la décrivent. Pierre Penin remarque que la tête couverte de sang, ladite Parsonneau « ne pouvant parler ». Selon les témoins Jean Métayer et Pierre Rabault, elle était « sans mouvement et comme en pamoison ». Le chirurgien Paul Riche intervient sur les lieux même du drame en introduisant une sonde à travers la plaie ouverte.

Ce qui choque le plus les témoins est sans nul doute l'attitude du mari. Il ne fuit pas, il ne prête pas assistance : il se tient dans le jardin en tenant des propos provocants par lesquels il revendique son geste. Allant plus loin, il se propose même de lui porter le coup de grâce : Pierre Rabault raconte que le meurtrier « a répondu que ouy et qu'il ne voullait pas qu'on la soulage parce que sy elle guérissait de ses blessures, elle le tuerait et ainsy qu'il ne voullait pas quelle en guérisset » et il l'a « répété plus de 20 fois ». Cela rejoint le témoignage de Louis Bonnaudet : « Il luy avait répondu que elle luy avait fait déplaisir, et que sil scavait quelle pouvait revenir, il irait l'achever ».

Quelques jours plus tard, le chirurgien Paul Riche raconte l'auscultation de sa patiente. Il la trouve « gisante au lit avec fiebvre ». Il voit une plaie faite par instrument contondant à la tête sur l'os pestreux droit, long de six travers de doigt, large d'un travers et demi de doigt, avec fracture de cet os. Elle a immédiatement perdu connaissance au moment de ce coup et « perdu grande quantité de sang par les narines et par l'oreille droicte ». Le chirurgien incise alors et voit que « la dicte fracture est avec embrasure et enfonceure de la première et seconde table du dict os de grandeur et de largeur d'une pièce de 15 sols, c'est pourquoy iay résolu de la trépaner demain vingt quatrièsme du dict mois, de la quelle playe ie ne peus assurer guérison attandu sa grandeur et les fascheux symptomes qui ont accoutumez d'ariver aux playes de cette nature estant la dicte Parsonneau en danger de mort, ayant besoin d'observer bon régime et destre soigneusement pencée et médicamentée ». Marie Parsonneau décède le 29 juin, vers 14 heures, après 9 jours de souffrance. Il y a deux enquêtes successives : une alors que Marie Parsonneau n'est encore que grièvement blessée et une seconde après son décès. Des confrontations sont organisées entre l'accusé et les témoins sans apporter d'éléments radicalement nouveaux puisque les voisins ne sont présents qu'après les faits.

Les motivations de Mestivier sont néanmoins édifiantes car il explique sa violence par le « déplaisir » que lui a causé sa femme. C'est un terme qu'il réutilise systématiquement lors de ses trois interrogatoires : 25 juin, 1^{er} juillet et 10 juillet. Le magistrat veut savoir si l'accusé n'a pas des circonstances atténuantes. François Brunet, lieutenant général criminel, essaye tout d'abord de déterminer si l'accusé a des remords. Le 25 juin, à la question « Sil nest pas marry d'avoir réduit ladite Parsonneau en lestat de mort quelle est présentement », la réponse de Mestivier est glaçante car il avoue froidement : « A dit n'avoir point de regret parce quelle luy a rendu son déplaisir ». Changeant de stratégie et se rendant sans doute compte où cela peut le mener, Mestivier modifie un peu son discours quelques jours plus tard devant le même lieutenant criminel : « est-elle bien morte monsieur, jen suis bien fasché, et ensuite a dit que sy elle ne luy avait point dis les discours desquels il nous vient de parler il ne l'aurait point frappé ». Près d'un mois après les faits, on sent bien que Mestivier élabore sa stratégie de défense, plaçant une forme de légitime défense sans que rien ne soit vérifié : « Il n'avait pas pour dessein de la tuer » mais il explique qu'elle avait dit qu'« elle le ferait tuer ».

Puis, le lieutenant criminel investigue du côté médical pour mesurer si l'accusé était pleinement conscient au moment des faits. Il lui demande son état civil précis puis l'interroge s'il se souvient des personnes qui l'ont conduit en prison. Mais François Mestivier donne des réponses parfaitement cohérentes en déclinant son identité et en listant ceux qui l'ont arrêté. Ce questionnement s'explique notamment par un des témoins qui pensait à de la folie, le journalier Pierre Penin confiant : « ledit Mestivier est hors de sens ».

Le juge cherche aussi à vérifier si l'accusé n'est pas aussi le responsable d'autres conflits, notamment avec ses voisins Bernardeau ou Lombard. Pour le premier, Mestivier reconnaît avoir donné des coups de bâton parce que Bernardeau lui aurait « mal parlé », voire tapé selon Mestivier dans une autre audition. Si l'accusé avoue avoir frappé le second à cause d'une insulte, il nie l'avoir fait à coups d'épée mais avec un bâton, ce que ne corroborent pas deux témoins. Il y a aussi la femme du journalier Pierre Penin qui reçoit un coup de bâton ou le nommé Brouard qui s'est plaint. Dans tous les cas, Mestivier précise que ses voisins le traitent de « puant ». C'est donc conflictuel avec le voisinage mais rien n'atteste que ce soit régulier.

Enfin, le lieutenant criminel le questionne sur une hospitalisation antérieure à Poitiers. Dans un premier temps, François Mestadier admet être resté à l'hôtel Dieu de cette ville, pour des fièvres, pendant cinq semaines. Puis le 16 août 1686, lors d'un interrogatoire, il affirme que c'est « une faiblesse desprit » qui l'avait conduit à être interné. C'est habile car cela engage dans la voie de l'irresponsabilité.

Dans les réponses de l'accusé, des troubles dépressifs sont perceptibles : « quil n'a point regret de mourir n'ayant jamais eu que du déplaisir au monde ». Quelques jours plus tard, le lieutenant criminel le questionne à nouveau « Sil ne passe pas pour être fol et insensé dans son quartier ». Sa réponse atteste de son désarroi et du sentiment d'échec qui l'habite : « A dit quil est faible de tous côtés et ensuite a dit quil est faible du costé de l'esprit, du costé du corps et du costé de la bource ».

Les archives n'ont malheureusement pas conservé la sentence à l'encontre de Mestivier mais on dispose du réquisitoire du procureur du roi Hilaire Gogué. Le 16 août, il demande qu'il soit pendu et étranglé sur une potence en place publique et qu'il paye 50 livres d'amende. Il est fort probable que la sentence ait ressemblé à ce réquisitoire. François Mestivier, bien qu'ayant reconnu et assumé les faits, fait appel au Parlement de Paris. C'est une pratique répandue mais on ne voit pas quelle autre sentence que la mort aurait pu être donnée à cette époque. En ce sens, il y a une déconcertante incohérence entre l'attitude de François Mestivier qui assume les faits et qui semble être surpris de la sentence qu'il trouve trop lourde. Le messenger officiel entre Saint-Maixent et Paris, François Tastereau messenger royal, prend alors en charge les 110 pages de procédure et « l'affaire est dans le sac »...

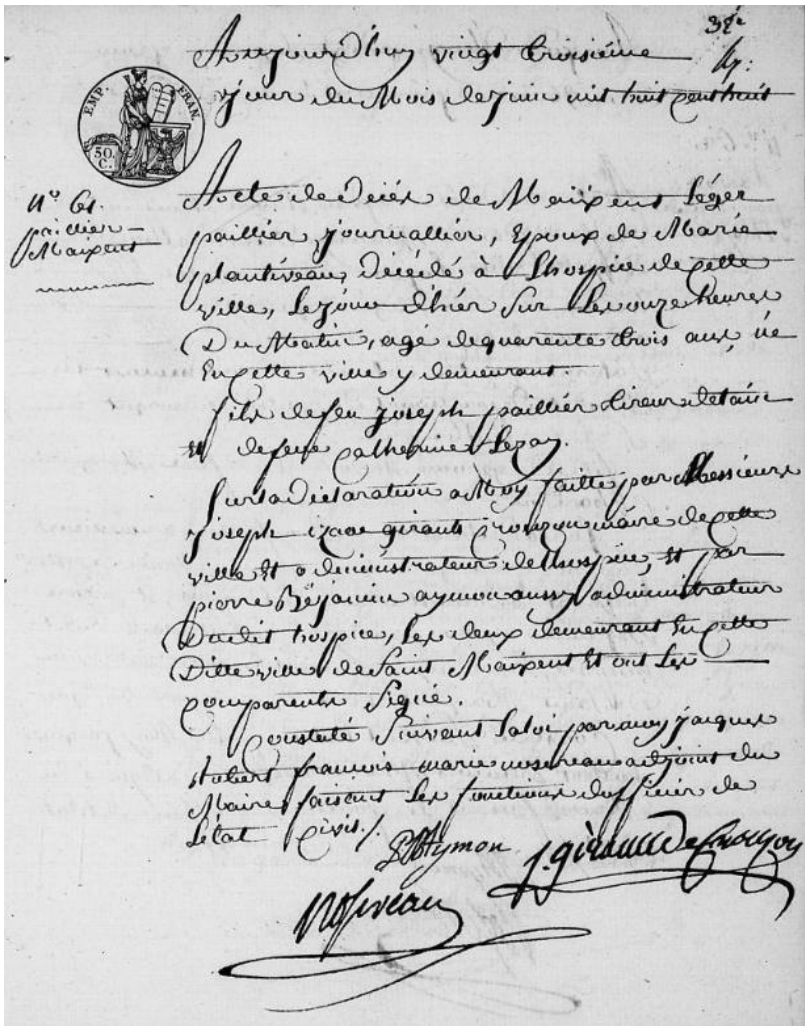
BENOIT SANCE

Sources : Ad79 4 B 430

La rumeur à Saint-Maixent en 1808 : enterré vivant ?

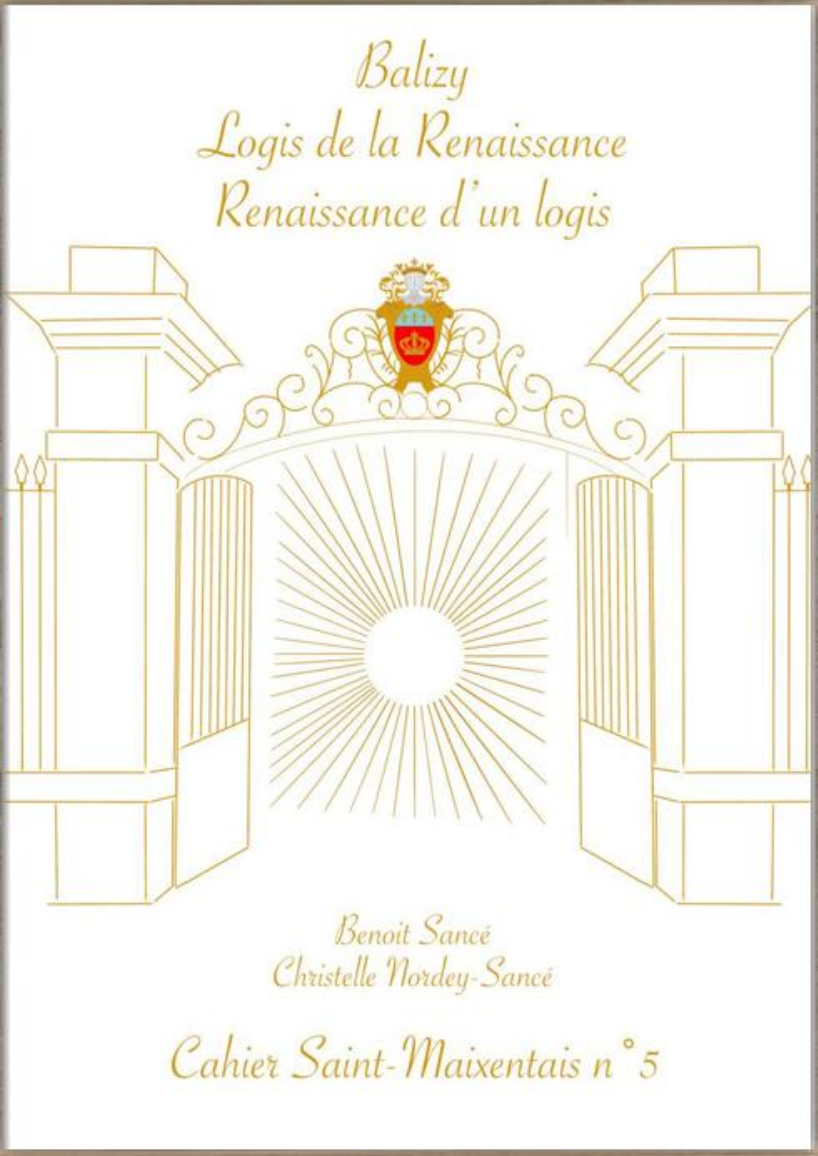
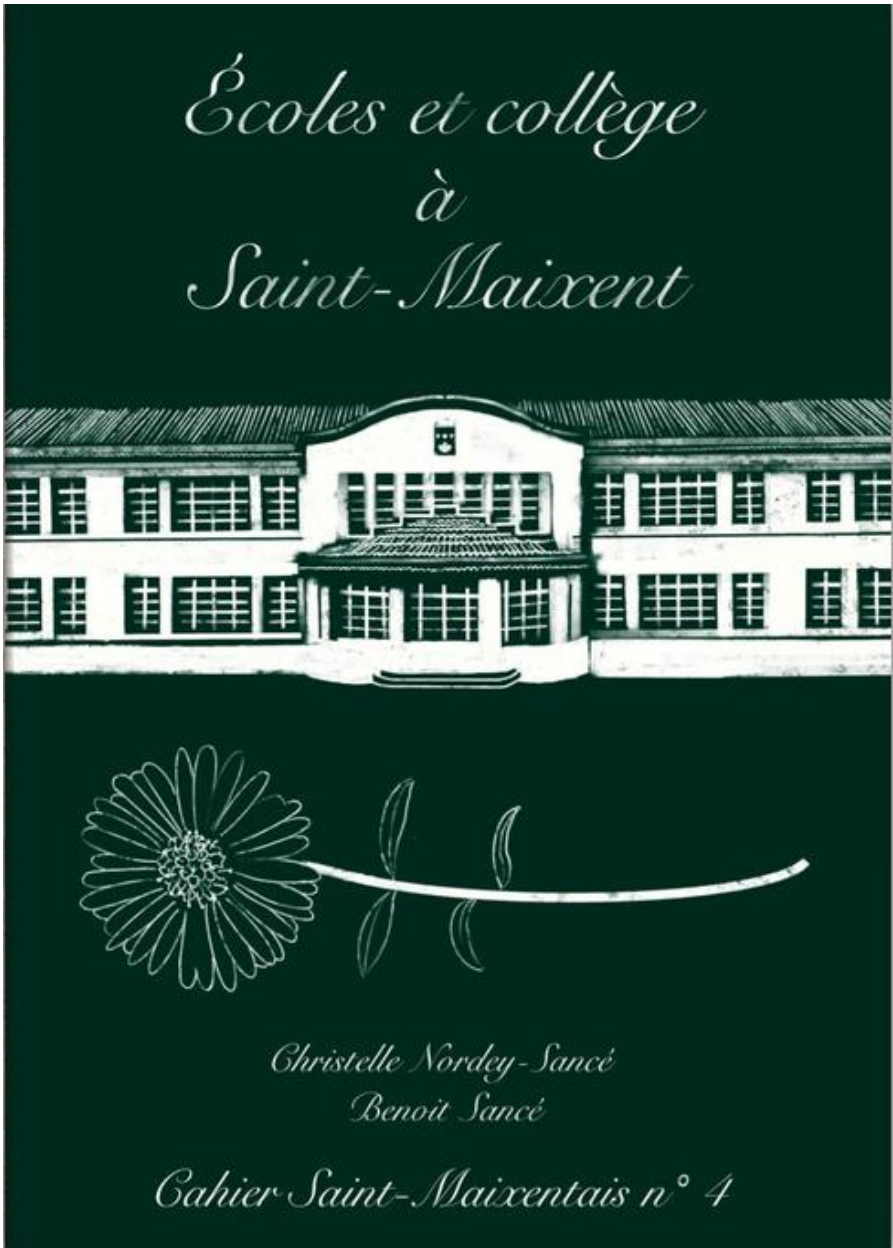
En juin 1808, le maire de Saint-Maixent fait un rapport au préfet des Deux-Sèvres au sujet de Maixent Léger Paill(i)er qui aurait été enterré vivant ! Il écrit : *un rassemblement de plus de 600 personnes dont la majorité étoit des femmes setant formé dans nôtre cimetiére sur ce que lon avoir répandu qu'un particulier hier n'étoit pas mort, l'ayant entendu jettér des cris plaintifs, je m'y suis de suite transporté (...)*

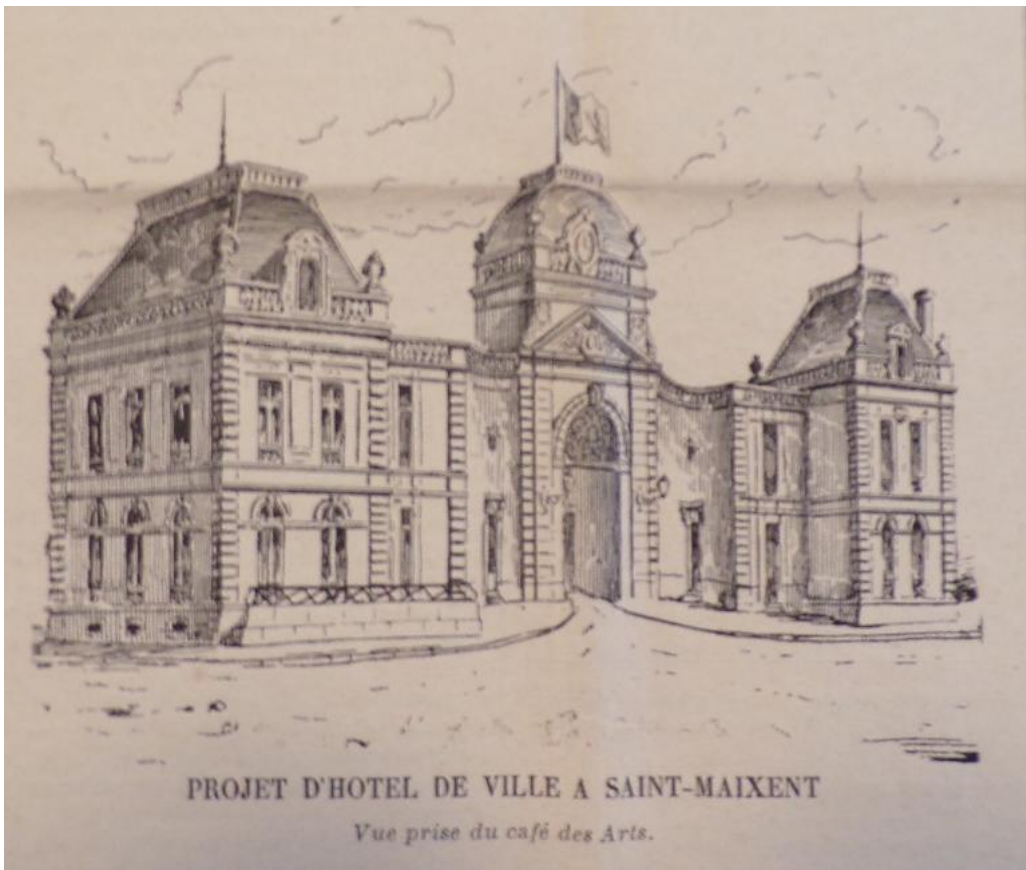
Le cadavre est exhumé et le procès-verbal note les éléments suivants : (...) *sur le rapport que lon avait entendu partir des plaintes d'une fosse ou avait été enterré hier le sieur Maixent Léger Pailler, décédé le 22 à l'hospice de la commune, (...) y avons vu un rassemblement de plus de six cents personnes persuadées qu'on avait effectivement entendu sortir des cris de laditte fosse ce qui nous a décidé a permettre que le corps dudit Pailler fut exhumé (...) le cercueil sorty de la fosse avec la plus grande prudence à été porté dans le cabinet d'un jardin attenant audit cimetiére ou étant ouvert, l'on a vû que ce cadavre ne pouvoit avoir donné aucun signe de vie, le corps étant froid, les quatre vaines ouvertes avant de le mettre en terre, n'ayant rendu aucune goutte de sang et la putréfaction étant très sensible, en conséquence le cercueil refermé a été remis de suite dans la fosse (...).*



Ad79 (décès 1803-1808, f° 32) – Acte de décès de Paillier Maixent

Les publications : Cahiers saint-maixentais en vente auprès des auteurs ou sur le site coolibri.fr

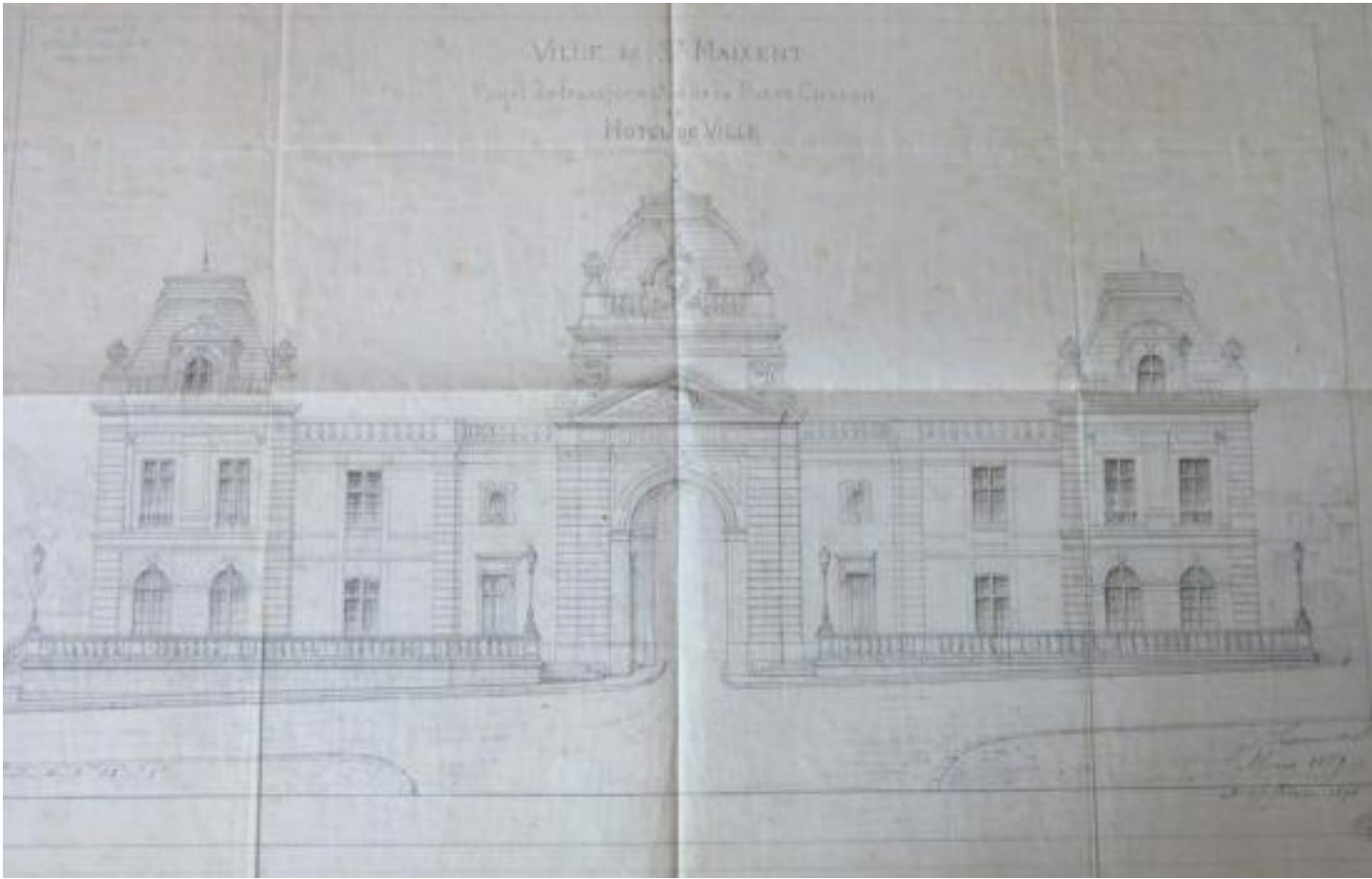




Le Saint-Maixentais n°12 du 14 mai 1892

Le projet d’extension de la Porte Châlon

Depuis 1764, la municipalité est installée dans la Porte Châlon mais celle-ci se trouve à l’étroit. En 1895, une commission est établie pour examiner la faisabilité d’un agrandissement de la porte Châlon. Des plans sont dressés par Georges André Lasseron, architecte de la ville de Niort où ses réalisations sont nombreuses : immeuble la Ménagère, hôtel de ville, bains-douches, école de dessin. Il opte pour une extension tout autour de la porte Châlon. La description du projet par la commission est élogieuse : « Cette façade est très bien comprise, ses lignes sont pures, son style suivi, l’avant-corps du passage et son dôme décoratif où se trouve une croisée ornementée, dont le vide est occupé par un motif d’horloge, ses deux consoles d’amortissements, le couronnement du dôme avec ses vases et ses balustres sont d’un merveilleux effet ». Néanmoins, il est heureux que ce projet n’ait pas abouti car la ville aurait irrémédiablement perdu un ensemble cohérent du XVIII^e siècle au profit d’un ensemble lourd et moins original. Le rapport de la commission flatte l’aspect « monumental » de cette étude. Effectivement, le bâtiment aurait été important et la salle de réception était prévue à 87,60 m. On y aurait trouvé un bureau pour le commissaire de police, une salle des mariages, une conciergerie, une salle de réunion, un escalier d’honneur, etc. Le devis global atteint 107.000 francs. Bien que le rapporteur de la commission évoque « l’approbation de presque tous nos concitoyens », le projet rencontre des opposants, notamment le coiffeur Corbin puisque la boutique qu’il loue doit être rasée. Ce projet est finalement abandonné.



AM 1M 9/2 – Plans du projet d’hôtel de ville en 1889-1898

Sources : AM 1 M 9/2

BENOIT SANCE

Il y a 100 ans dans la presse à Saint-Maixent-l'Ecole (extraits)



Mémorial des Deux-Sèvres, n° 257, 4.11.1926

Libération de la classe – Conformément aux ordres ministériels, les soldats libérables au nombre de 300 environ, ont quitté notre ville dans la journée de vendredi. Ils sont considérés comme étant en permission jusqu'au 10 novembre, date de leur passage dans la réserve.

Mémorial des Deux-Sèvres, n° 263, 11.11.1926

Fête de la victoire – Pour célébrer dignement l'anniversaire de la Victoire du 11 novembre 1918, la municipalité a élaboré le programme suivant

Mercredi 10 novembre – A 10 heures, salves d'artillerie

Jeudi 11 novembre –

A 7 heures, midi et 19 heures, salves d'artillerie

A 8 h 45, commémoration patriotique. Les autorités civiles et militaires, les Sections des Vétérans, de l'Association générale des Mutilés, de l'Association des Veuves de Guerres, des dames Patronnesses, des Pupilles de de la Nation, de l'Union nationale des Combattants et les Sociétés constituées, se rendront en cortège au cimetière et au monument aux Morts. Itinéraire : Ecole militaire, rue du Palais, rue Chalons, rue Chaurais, rue de l'Audience, rue de la Croix, rue Haute de la Croix, cimetière, avenue Wilson, avenue Gambetta, porte Chalons (dislocation).

L'école militaire participera à cette manifestation et se rendra directement aux emplacements qui lui sont réservés.

A 14 heures, à l'hôtel de ville, avec le concours de la Lyre Saint-Maixentaise, remise des médailles à divers employés municipaux.

A 14 heures 15, tirage de la tombola gratuite offerte aux jeunes concurrents du concours de ballonnets.

A 15 heures, match amical de rugby (Ecole militaire contre Stade Saint-Maixentais), concert par la Lyre Saint-Maixentaise pendant le match.

A 20 heures 30, grand bal public sous les halles par l'orchestre Gia.



Musée SOA (1926)

Mémorial des Deux-Sèvres, n° 265, 14.11.1926

La fête du 11 novembre – Favorisée par un temps splendide, la fête du 11 novembre, à la fois fête des Morts de la Grande Guerre et fête de la Victoire, a été célébrée dignement à Saint-Maixent-l'Ecole.

Dans la matinée, trois cérémonies patriotiques officielles avaient été organisées : la première devant le monument aux Morts de l'Ecole, la seconde devant le Monument aux Morts de la Ville, la troisième au cimetière.

A l'Ecole militaire, le bataillon des élèves-officiers a été passé en revue par le général Rondenay ; en présence de la municipalité et des enfants de toutes les écoles de la ville. Aussitôt après la revue, les clairons ont sonné la *Diane*, la belle sonnerie qui a été suivie d'une minute de silence d'autant plus impressionnant qu'en cette même minute l'horloge toute proche sonnait neuf coups...

Après que le Bataillon eût défilé, sabre au clair, devant le Monument au pied duquel des fleurs avaient été déposées, il continua sa route jusqu'au Monument aux Morts de la Ville devant lequel il se plaça. Une cérémonie à peu près analogue s'y déroula : sonneries, minutes de silence, dépôt de gerbes de fleurs avec, cette fois, appel des Morts par un grand blessé.

Tout le cortège se rendit ensuite au cimetière, suivi par une foule nombreuse. Pas plus que précédemment, il n'y eut de discours, mais seulement sonneries de clairons, minute de silence, dépôt de fleurs et accents de la Marseillaise jouée par la Lyre Saint-Maixentaise.

Deux cérémonies religieuses organisées par les Associations de Mutilés de Veuves de guerre et d'anciens Combattants, eurent lieu ensuite, cérémonies accompagnées de brèves mais éloquentes allocutions prononcées par M. Grand, curé nouvellement promu chanoine honoraire et au Temple par m. Forget, pasteur.

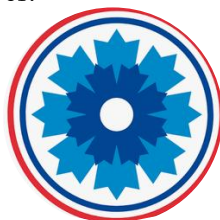
L'après-midi et la soirée furent consacrées aux réjouissances :

A 14 heures, dans la salle des délibérations du conseil, remise de médailles en argent à trois employés municipaux : M. Moimeau, l'actif brigadier de police ; M. Defaye, employé d'octroi, et M. Béguier, employé à la mairie ; puis tirage de la tombola gratuite offerte aux jeunes concurrents du Concours de ballonnets organisé lors du concours agricole.

A 15 heures, une foule considérable se pressait au stade Teneau pour assister au match amical qui mettait aux prises le Stade Saint-Maixentais et l'Ecole militaire, tout en écoutant la Lyre jouer ses meilleurs morceaux. Le match a été gagné par le Stade Saint-Maixentais.

Enfin à 20 heures 30, s'ouvrait sous les Halles un grand bal public qui fut très animé et se prolongea fort avant dans la nuit.

Nouvelles militaires – La promotion d'été des élèves-officiers de réserve nous a quittés mercredi. La promotion d'hiver doit arriver la semaine prochaine. On nous dit qu'elle doit comprendre plus de 800 élèves.



Mémorial des Deux-Sèvres, n° 268, 18.11.1926

Conférence littéraire – Voici le copieux et beau programme de la saison qui va s’ouvrir dans la salle du théâtre de l’Ecole militaire, sous la présidence d’honneur de M. Pineau, recteur de l’Académie de Poitiers

27 novembre – M. Funck-Brentano, directeur de la Bibliothèque de l’Arsenal : *Rembrandt, prince des Ténèbres*, avec projections.

15 décembre – M. Henry Bordeaux, de l’Académie Française : *La jeune Fille d’autrefois et la jeune Fille d’aujourd’hui*.

12 janvier – M. Girard-Bouer, publiciste : *Au Pays du Soleil de Minuit*, avec projections.

22 janvier – M. Fauconnet, professeur de la Faculté des Lettres de Poitiers : *Beethoven*, avec audition.

9 février – M. Guillot, secrétaire de la rédaction des *Annales* : *Les joyeux Garçons du Chat noir*.

19 février – M^{me} Marcelle Tinayre, femme de lettre : *Les Vieilles chansons françaises*, avec M^{me} Rolland-Courbin, cantatrice.

M. Montigny, préfet honoraire : *Comment voyageait M^{me} de Sévigné*

Et un conférencier dont l’adhésion n’est pas encore parvenue. L’abonnement à la série des huit conférences sera, comme les années précédentes, de 20 francs pour la première personne et de 5 francs pour chacune des autres personnes de la même famille. Pour les non abonnés, le prix de la carte à une conférence sera de 4 francs. Les élèves des différentes écoles bénéficieront d’une réduction. On trouve des cartes d’abonnement chez les différents libraires de la ville.

Sainte-Cécile – A l’occasion de la fête de Sainte-Cécile, l’Harmonie saint-maixentaise donnera un grand bal dans les salons du café de la Terrasse, le samedi 20 courant, avec un brillant orchestre.

Entrées : cavaliers, 4 francs ; cavalières, 2 francs. Entrée gratuite pour les membres honoraires. Un concert sera donné le dimanche 21, dans les allées hautes.

Cinéma des Arts – Programme des 20 et 21 novembre :

Destruction ou *L’honneur d’un officier pendant la guerre mondiale*, drame en dix parties, projection en entier dans une seule séance ; *Science et voyage*, documentaire.

Mémorial des Deux-Sèvres, n° 281, 3.12.1926

Tournée Jean Valmy – Le lundi 6 décembre, en soirée, au théâtre municipal, les tournées Jean Valmy nous présenteront la revue *Servez chaud !* Nul doute qu’un nombreux public ira applaudir cette revue

Epave – Le 27 novembre, il a été trouvé avenue Gambetta, une bicyclette, marque Sutter. La réclamer à la brigade de gendarmerie de Saint-Maixent

Mémorial des Deux-Sèvres, n° 284, 7.12.1926

Marché avancé – Le marché du samedi 25 décembre tombant cette année le jour de Noël, sera avancé d’une journée et aura lieu le vendredi 24 décembre

Aux consommateurs de lait – Le lait, denrée de première nécessité pour les enfants, les malades et les vieillards voit son prix croître de jour en jour.

Pour justifier leurs exigences, la plupart des fournisseurs allèguent d’une part le prix élevé des fourrages ; d’autre part, les prix payés par les laiteries de Saivre-Castarie et de Soignon à leurs adhérents, prix qui ne cessent de croître actuellement.

Mais le printemps revenu, les cours des foin, les cours des beurres baisseront comme tous les ans. Alors, le prix de vente du lait aux particuliers devrait aussi fléchir. Mais l’expérience nous a malheureusement appris que jusqu’ici les consommateurs de lait, s’ils ont toujours subi la hausse, n’ont jamais connu la baisse. Or, un groupement est en voie d’organisation ; il a pour but de remédier à cet état de chose, et, *d’accord avec les fournisseurs de lait*, d’arriver à établir un cours maximum normal de cette denrée en prenant pour base les cours des laiteries.

A cette moyenne serait ajoutée une majoration équitable répondant aux frais des fournisseurs de lait et cette disposition permettrait aux consommateurs de payer moins cher quand la baisse saisonnière se manifeste. Les personnes désireuses d’adhérer à ce groupement sont priées de se faire connaître.



Ad79 36 Fi 2995 – Camion de la laiterie Saivres-Castarie [s.d.]

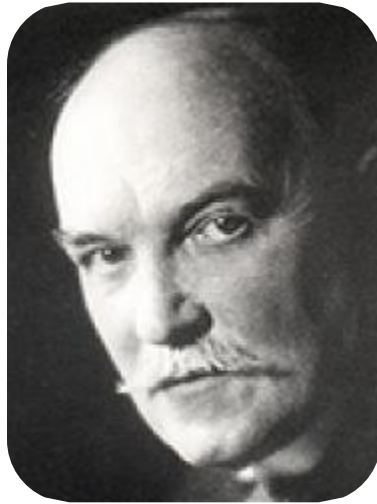


Ad79 40 Fi 17338 – Laiterie Saivres-Castarie

Mémorial des Deux-Sèvres, n° 291, 15.12.1926

Rugby – Dimanche 12 courant, en match de championnat, le Stade Saint-Maixentais a battu le sport athlétique parthenaisien par 10 points à 3.

Conférences littéraires – Nous apprenons que le mercredi 15 décembre, à 20 h 30, salle du théâtre de l'Ecole militaire, M Henry Bordeaux, de l'Académie Française, donnera une conférence sur *Mes voyages à Jérusalem*.



Henry Bordeaux (1870-1963)

<https://www.academie-francaise.fr/les-immortels/henry-bordeaux>

Mémorial des Deux-Sèvres, n° 292, 16.12.1926

Obsèques – La Gaité saint-maixentaise vient de perdre un de ses bons collaborateurs, en la personne de M. André Charon, âgé de 27 ans, emporté par un mal impitoyable. Ce jeune homme, aussi aimé de ses camarades qu'apprécié pour son talent d'acteur-amateur, sera regretté de tous ceux qui l'ont connu. Un long cortège suivait le char funèbre garni de nombreuses couronnes et de fleurs, sans compter les gerbes portées par les camarades de la Société.

Cinéma des Arts – Programme des samedi et dimanche 18 et 19 décembre :

Séducteur, comédie dramatique ou *Les aventures d'un aviateur vers la fin de la guerre*

Arizona express, dernier épisode

Lune de miel agitée, comique en deux parties

Mémorial des Deux-Sèvres, n° 294, 18.12.1926

Arbre de Noël – La fête traditionnelle de l'arbre de Noël, organisée chaque année par la directrice de l'Ecole maternelle et son adjointe, aura lieu mercredi prochain 22 courant au théâtre municipal, à 13 heures

Le succès de cette fête tout intime est d'ores et déjà assuré

Théâtre municipal – Mardi prochain, 24 décembre courant, à 8 h 45, la troupe Jean Damia donnera une revue en 2 actes et 18 tableaux : *Tout le monde descend*

Tout le monde voudra voir cette revue dans laquelle on retrouvera les personnes les plus en vue du pays

C'est un spectacle de famille qui ne manquera pas d'être apprécié.

Mémorial des Deux-Sèvres, n° 301, 28.12.1926

Conseil municipal – Le 20 décembre, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Simonnet, maire.

Pylônes métalliques – Le Maire est autorisé à faire la commande de 4 pylônes métalliques à M. Boisseau aux conditions dernières qu'il a faites avec déduction des plaques à la base.

Emprunt – La réparation des halles nécessitant un emprunt, la commission des finances sera de nouveau appelée à statuer sur le rapport dont M. Gilbert a été chargé.

Règlement du service des eaux – Les diverses modifications apportées au règlement du service des eaux sont adoptées avec l'addition à l'article 25q que l'administration est invitée à poser des compteurs dans les jardins n'attendant pas aux habitations.

Statuts administratifs – Le maire donne lecture des additions et retranchements faits par la Commission paritaire dans les anciens statuts et les traitements projetés pour les employés municipaux. Le Conseil ratifie les propositions qui lui sont soumises.

Electricité – Le Conseil émet le vœu que l'Electricité des Deux-Sèvres veuille bien intervenir auprès des Forces motrices de la Vienne pour que le courant ne soit interrompu le dimanche qu'après le lever du jour.

Primes à la natalité – Comme suite au principe déjà voté, établissant la création de primes à la natalité, le Conseil adopte les conclusions du rapport qui lui est présenté, suivant lequel les prévisions de dépenses s'élèveraient à environ 11.500 francs dont la quote-part communale serait de 2.500 francs. Ces chiffres sont établis pour une prévision toujours variable de 30 familles bénéficiaires sur une moyenne annuelle de 60 naissances. La dépense serait couverte par l'ouverture d'un crédit au budget additionnel de 1927.



Ad79 40 Fi 8107 – Les halles

Caricatures de Saint-Maixentais dessinées par Gaston Chapl

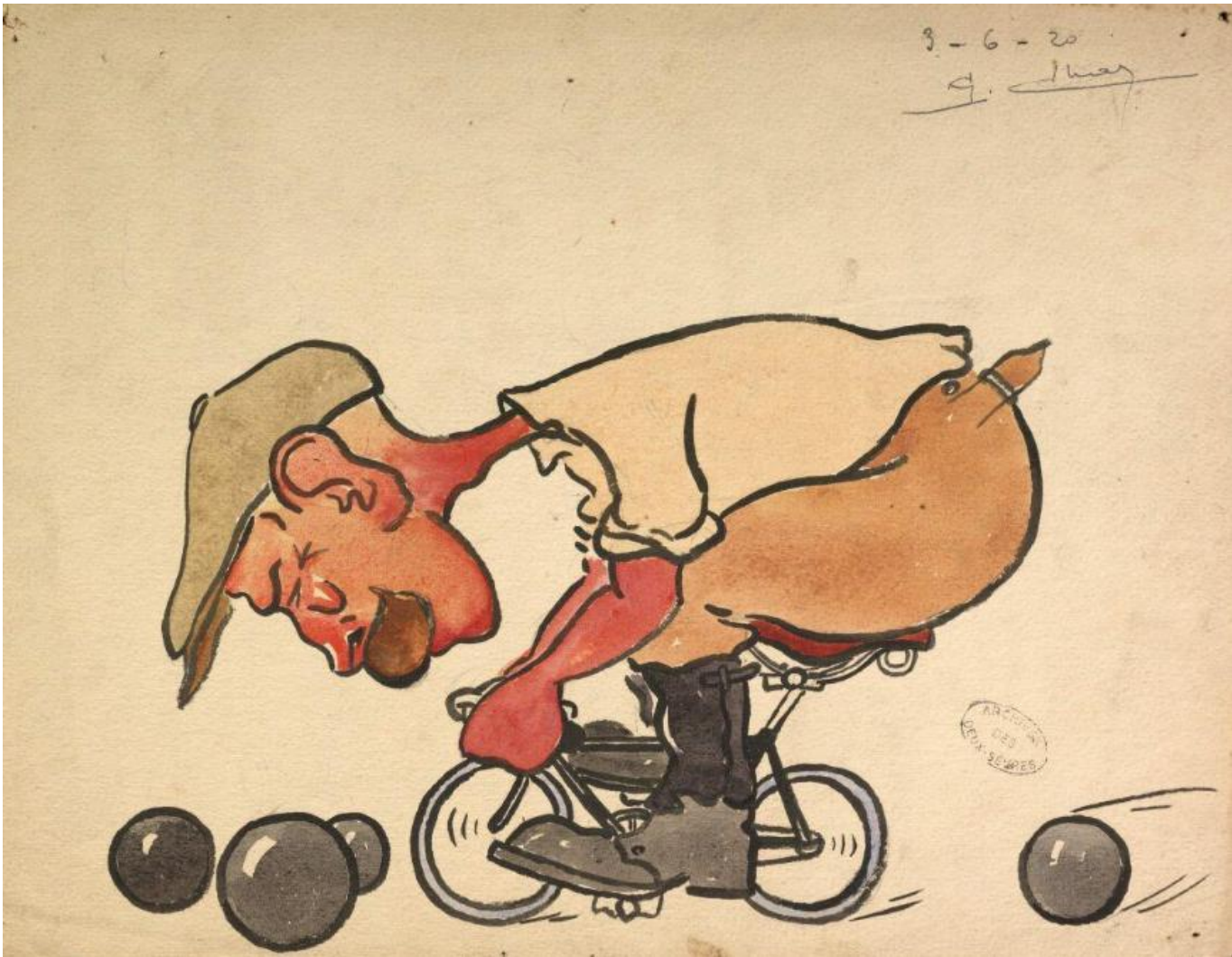
Tous ces dessins sont conservés aux archives départementales sous la cote 33 Fi 255 (en ligne)



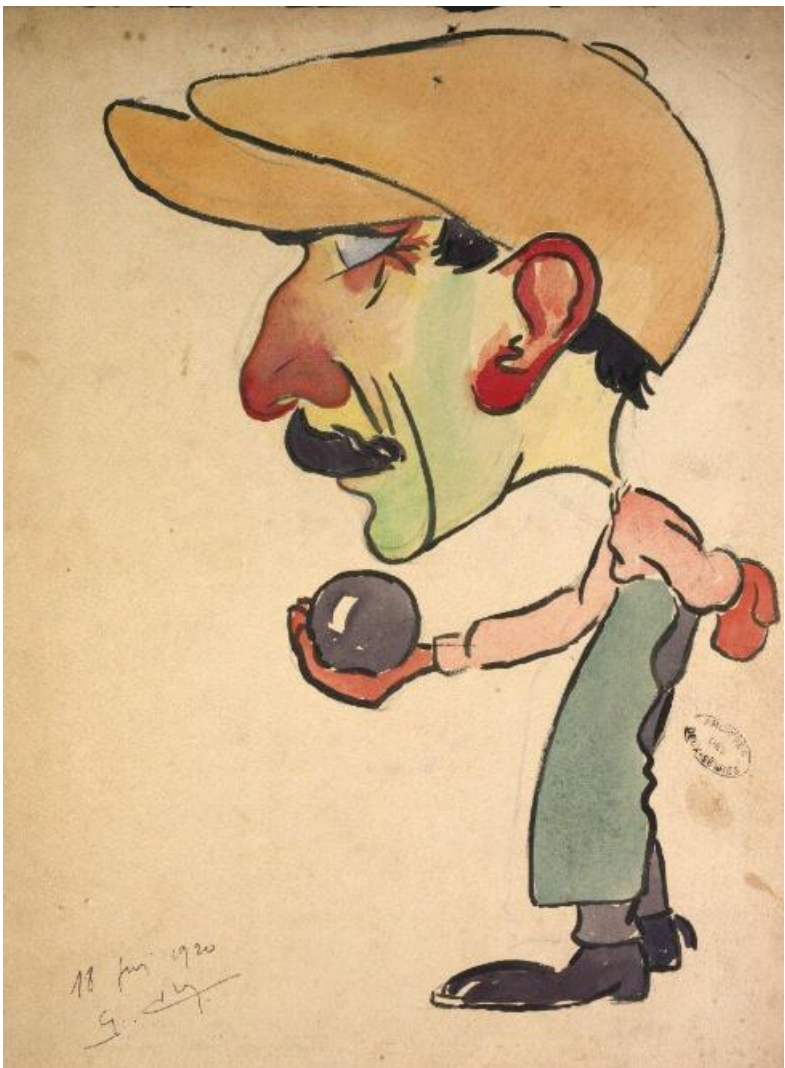
Cousson la Fleur (2 juin 1620)



Feugnet, [chef armurier] (2 juin 1920)



Pernin (3 juin 1920)



Charles P. (18 juin 1920)



Gabriel Chapt [?] (18 juin 1920)



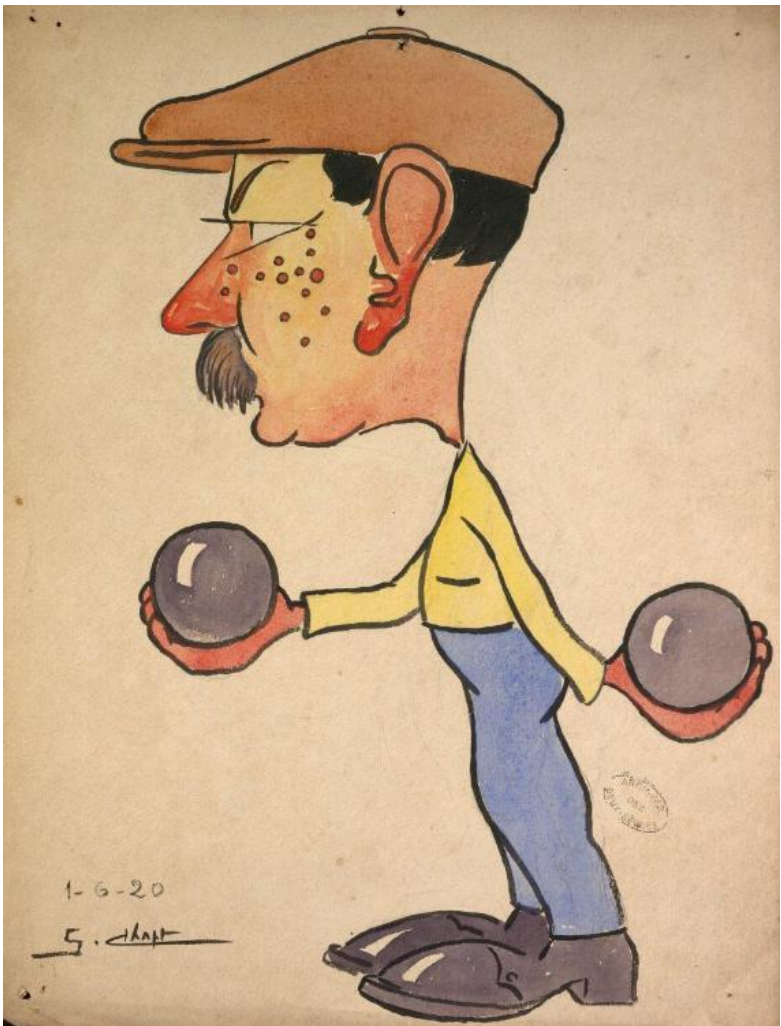
Louis Ferru (27 mai 1920)



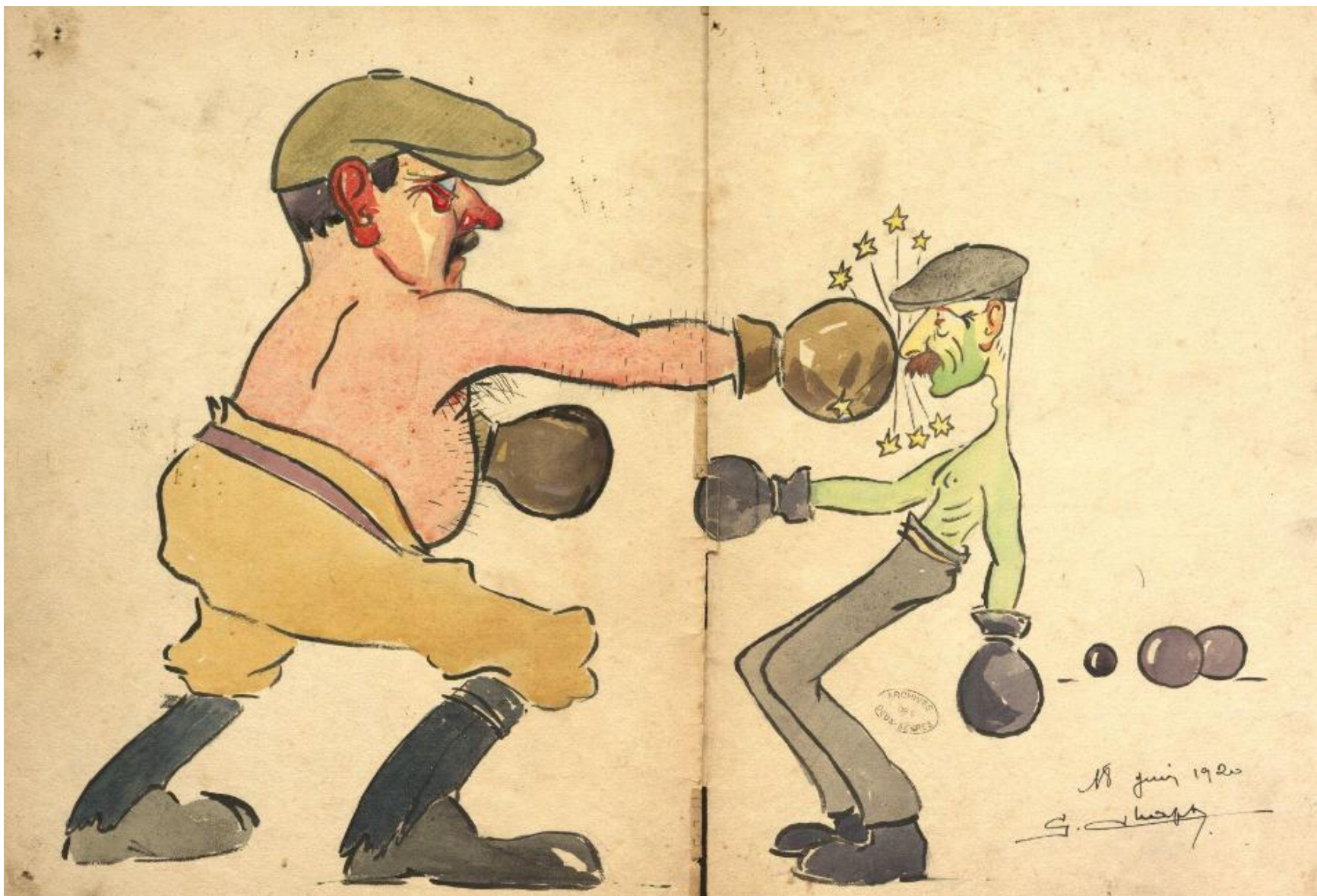
Père Victor (28 mai 1920) [bourrelier chez Rommteau et ...net]



Martin, directeur (30 mai 1920)



Piot (1^{er} juin 1920)



Boubien, boulanger avec Pellet, cordonnier (18 juin 1920)

Le patrimoine en 1840 : Bougon

Dans le Haut-Val-de-Sèvre, tout le monde connaît le site des tumulus de Bougon avec ses cinq monuments funéraires dont l’édification s’étale du V^e au III^e millénaire avant Jésus-Christ. Il faut attendre les fouilles en 1840 organisées par la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres pour l’identification du site. Arnault, Baugier et Sauzé partent alors à la découverte du tumulus le plus à l’ouest du site. La même année, Chambardel et de Lambardiouze, de la Société des Antiquaires de l’Ouest, s’attaquent à un second tumulus. Le site est préservé à partir de 1875, classé monument historique en 1960 ; la création du musée date de 1993. En 1840, la presse départementale relate cette découverte.

« Nous avons entendu parler d’une découverte importante faite dans la commune de Bougon, canton de La Mothe, résultant de fouilles dirigées par la société de statistique de Niort. Sans avoir de détails positifs sur les objets recueillis, en attendant les renseignements qui ne peuvent manquer d’être publiés, voici ce qui est parvenu à notre connaissance : Il a été trouvé, dit-on, dans un terrain appartenant à M. Louis Barbreau, sous un monticule inculte formé de pierres et recouvert de ronces et d’épines, un énorme bloc de pierre de 150 mètres de circonférence et 8 mètres de hauteur, formant la couverture d’un caveau rempli d’ossements humains. Ce caveau contenait aussi plusieurs vases antiques, des armes forts anciennes et divers autres objets, et divers autres objets d’une très grande curiosité scientifique. Les recherches qui se continuent en ce moment dans la propriété de M. Barbreau pourront, on en a l’espoir, amener de nouvelles découvertes ».

Dans la seconde moitié des années 1840, le propriétaire du champ se lance toutefois dans une fouille sauvage du site à la recherche d’un trésor. Cela n’a heureusement pas nui à la qualité du site aujourd’hui préservé.



Ad79 36 Fi 212 – Entrée de la chambre sépulchrale du tumulus C (1957)



Ad79 36 Fi 213 – Entrée de la chambre sépulchrale du tumulus A (1957)



Ad79 40 Fi 10559 – Bougon, reconstitution d’habitats, IIIe millénaire av JV. Musée des Tumulus de Bougon

Source : *Le Mémorial de l’Ouest*, n° 29, 9 avril 1840

BENOIT SANCE

Les journées du patrimoine 2026

Les Journées Européennes du Patrimoine sont l'occasion de découvrir des logis ouverts exceptionnellement à cette occasion. C'est ainsi que nous avons pu découvrir l'ancien fief du Plessis-Asse que ses propriétaires rénovent depuis les années 1990.

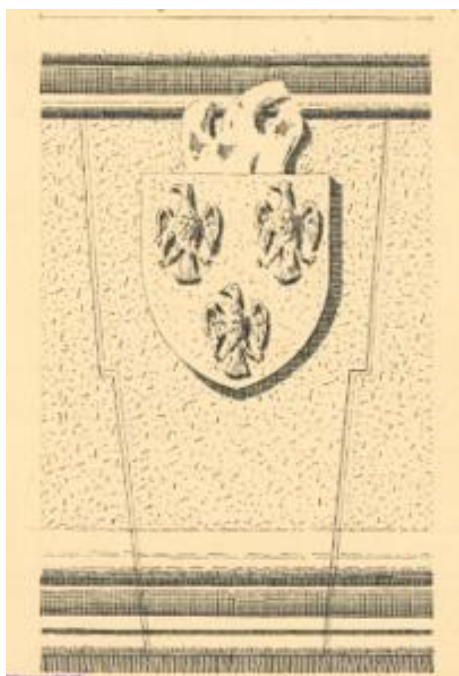


Ad 79 fonds privé – Le Plessis-Asse

Le logis du Plessis-Asse

Cité dès le XIV^e siècle, le Plessis-Asse relevait de la seigneurie d'Aubigny. Le fief est possédé par la famille Asse jusqu'au XVII^e siècle.

Les murs du bâtiment, côté jardin, sont soutenus par des contreforts (d'origine ?) et on peut remarquer un arc gothique. Il existe encore dans la salle principale une cheminée surmontée d'un écusson représentant trois colonnes 2 sur 1. La sculpture au-dessus de la porte intérieure représente le même écusson porté par deux sauvages. La base d'une vieille tour accolée au corps de logis subsiste encore ainsi que la souche d'une petite tourelle en encorbellement. Sur un des bâtiments des communs, deux fenêtres avec linteaux et accolade ont été conservés.



Médiathèque de Niort, gravure Bouneault n° 1046 – Armoirie sur une cheminée de l'ancien château
Blason de la famille Asse, d'azur à trois aiglettes d'or becquées et armées de gueules

Voici la description (extraits) faite par Louis Lévesque, historien saint-maixentais à la fin du XIX^e siècle :

"Un fort tournant, par une voie cahoteuse, nous mène droit au Plessis-Asse.

Le Plessis-Asse n'est plus qu'une très belle ferme appartenant à M. Georges Bordier, propriétaire à Valette.

Les fortifications ont disparu ; l'ancien même a été en grande partie reconstruit. Une énorme fuie, réellement remarquable par sa fière allure et ses dispositions imposantes, est tout d'abord ce qui frappe l'œil en arrivant dans la cour ; mais ce qu'il y a de plus curieux, avec quelques restes de sculptures du XVI^e siècle, qui ont été conservés et que le propriétaire a eu le bon goût de faire encastrier au-dessus d'une porte, c'est un singe en pierre sculptée de grandeur naturelle.

Ce singe mal élevé, quoique haut juché, ne fait pas précisément acte de courtoisie vis-à-vis des survenants. Par un geste tout-à-fait fin de siècle, cet ancêtre effronté de l'impudente Mouquette (voir *Germinal*, d'Emile Zola) présente et désigne aux visiteurs une partie de soi-même qu'on n'est pas dans l'habitude d'exhiber devant le monde.

Des motifs identiques ou analogues existaient autrefois dans la plupart des châteaux-forts et même de certains édifices religieux. Cherveux, non loin, pourrait montrer quelques spécimens de ces grotesques narquoiseries. Dans son *Histoire de la caricature au Moyen-Age*, Champfleury en cite de nombreux échantillons : aux embrasures de la Tour Desch, à Metz, aux fenêtres du château de Blois, en la cathédrale souterraine de Bourges, en l'église de la Couture au Mans, etc. Chez nous, même, à Saint-Maixent, certaines sculptures de la tour de notre clocher, nous offrent la représentation naïve d'indécences tout aussi outrées, bien que, heureusement, moins visibles aux yeux non prévenus.

Nos bons aïeux étaient nets dans leur langage et précis dans leurs gestes. La pudeur d'autrefois n'est pas celle de nos jours.

- Viens-y voir ! semble dire, à l'assaillant, le singe sur son pignon. Approche, si tu l'oses ! D'un *souffle*, je te renverserai.

Avec une extrême obligeance et une politesse toute hospitalière, le fermier du Plessis-Asse, M. Charron, se met à notre disposition pour une visite complète de son domaine. Il nous montre l'emplacement où furent les tours, une enceinte fortifiée, des fossés ou douves. Actuellement, cette enceinte n'est plus guère indiquée que par certains exhaussements de terrains. Nous nous bornons à constater que l'emplacement du château avait été singulièrement bien choisi, sur une hauteur, bordée à l'est par un profond ravin, et nous rentrons dans l'habitation.

Là, on nous fait admirer une superbe cheminée monumentale aux armes des Asse, qui, l’ayant construit, ont légué leur nom à ce seigneurial logis. La porte de l’escalier conduisant aux étages supérieurs est encore absolument remarquable. Elle est revêtue à son fronton de l’écusson des Asse : *d’azur à 3 aiglettes d’or becquées et membrées de gueules*. Comme tenants : deux hommes sauvages. Cet écusson est malheureusement enduit d’une épaisse couche de chaux. Il gagnerait à être nettoyé.

Dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, tome 1^{er}, pages 132 et suivantes, M. Beauchet-Filleau donne la filiation suivie des Asse, seigneurs du Plessis, depuis Constantin Asse, lequel était en 1357 capitaine pour le roi du château et de la ville de Saint-Maixent.

Ces Asse se prétendaient d’origine anglaise. Néanmoins, d’après M. Beauchet-Filleau, plusieurs membres de la même famille auraient existé en Poitou, près d’un demi-siècle avant le mariage d’Aliénor avec Henri Plantagenêt, héritier du trône d’Angleterre. [...]

En 1260, Constantin Asse avait un fief près d’Augé, relevant de la seigneurie de Constantin Ros [...]. Constantin Asse, seigneur d’Augé, du Plessis et de Sauzay, capitaine pour le roi, en 1357, du château et de la ville de Saint-Maixent, épousa Olive de Volvire, fille d’Hervé, seigneur de Velluire, et d’Eustache de Pont. Il en eut pour fils :

Constantin Asse, écuyer, seigneur d’Augé, Messé, etc, marié, vers 1370, à Jeanne de Saint-Gelais, fille de Charles de Saint-Gelais et de Jeanne de Viron.

Le fils des précédents, aussi nommé Constantin, chevalier, seigneur d’Augé, du Plessis, Sazay, rendit, le 18 mai 1405, un aveu au château de Saint-Maixent pour la moitié du Grand et du Petit Paunay. Il avait épousé, par contrat du 17 juin 1395, Catherine Chasteigner. De ce mariage naquit :

Jean Asse, qui prenait, le 28 mai 1450, le titre de seigneur du Plessis, paroisse d’Augé. Marié avec Suzanne Eschallard, fille de Simon, seigneur de Maillé, laquelle était veuve en 1480, il en eut plusieurs enfants.

L’ainé, Jean Asse, chevalier, seigneur du Plessis-Asse, servit au ban de 1533. Il eut pour fils :

Joachim Asse, écuyer, seigneur du Plessis-Asse et d’Assay, époux de Marguerite de Vivonne, dont :

Pierre Asse, écuyer, seigneur du Plessis-Asse. Ce dernier faisait partie du ban des nobles du Poitou en 1557. Il avait épousé Marie Chasteigner, qui était sa veuve en 1598. Du mariage de Pierre Asse avec Marie Chasteigner, il ne subsista que deux filles. Le nom des Asse se trouva donc éteint en Poitou.

L’une de ses filles, Louise Asse, fut la seconde femme de François Bonnin, chevalier de l’ordre du Roi, seigneur de Messignac, et lui porta en dot la terre du Plessis-Asse, qui passa ensuite dans la famille Bonnin. [...]

Mais, dès la fin du XVII^e siècle, la seigneurie du Plessis-Asse était passée en d’autres mains et n’appartenait plus aux Bonnin.[...]

Après la famille Bonnin, d’autres propriétaires se succédèrent : Le Tillier, Cothureau, Lecoigneux, Thierrat et Thoreau. A la Révolution, le fief appartient à Elisabeth Thoreau de Saint-Chartres, veuve de Gaspard Forien, chevalier, seigneur de Saint-Juire. Sa propriétaire guillotinée à Paris en 1796, la propriété revient à sa cousine, Marie Jeanne de Masu(i)reau (ou Masureau) veuve Joseph Caillaut. Leur héritière, Louise Caillaut de la Varenne, épouse du baron Nicolas Estourneau de Terraune, vend en 1826 à Jean Bordier, propriétaire demeurant à de Vallette (Azay), *le domaine du Plessis-as, situé commune d’Augé, avec toutes ses appartenances et dépendances, consistant en trois corps de bâtiment dont l’un est nommé la Coutolière, et le second la Gagnerie*, moyennant la somme de 50.000 francs.

Photographies de la Drac (années 1970) :



CHRISTELLE NORDEY-SANCE

L'armée romaine au Musée du sous-officier de Saint-Maixent (journées du patrimoine)

Groupe de reconstitution de la LEGIO VI FERRATA (<https://www.legio6.com/>)



Enigme n° 19 : où se trouve cette inscription ?



Réponse à l'énigme n° 18 :



Pavillon de gauche à l'entrée du logis Balizy

Bilan d'un maire (1871)



Pierre-Henri Goguet

https://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre_Goguet#/media/Fichier:Pierre-Henri_Goguet.jpg

Pierre-Henri Goguet, né en 1830 à Velluire, devient notaire en s'installant à Saint-Maixent. Opposant au Second Empire, il est nommé maire le 4 septembre 1870, soit le jour même de la création de la III^e République. Ce texte date de la fin avril 1871, alors que les Allemands sont sur le territoire national et que la République peine à s'installer avec la révolte de Commune de Paris (mars à mai 1871).

Goguet, par cet écrit, fait indiscutablement preuve de modernité en dressant le bilan de sept mois de mandat. Le commentaire élogieux provient du fait que ce journal lui est favorable avant même la chute du Second Empire.

L'auteur y met en scène son humilité, son sens du sacrifice dans un contexte de défaite tout en se défendant d'une quelconque ambition : *Refuser la mairie vacante, dans les temps difficiles où elle m'était offerte, eut ressemblé à une défection ; je l'acceptais donc, sans l'avoir recherchée ni ambitionnée.* Il insiste sur son action économique car il a créé des ateliers nationaux, qui existaient déjà en France avant la Révolution de 1789, pour réaliser des travaux d'intérêt général en ordonnant des travaux de terrassement afin de réduire le chômage. De plus, il a favorisé les commandes de l'armée pour maintenir l'industrie de la cité.

A cela s'ajoute le souci pour l'hygiène : l'alimentation en eau qui est un problème récurrent de Saint-Maixent, lorsqu'il fait progresser le projet de la fontaine Saint-Martin ou le projet des abattoirs.

En pleine guerre, il salue la générosité de ses concitoyens, organise un hôpital à Balisy et les secours dans l'hospice de la rue Saint-Martin. Il s'attribue également la création d'un bureau de postes et de télégraphes, faisant entrer la commune dans la modernité.

Enfin, Goguet apparaît comme un véritable homme politique en vantant la République par les progrès qu'elle apporte à travers l'élection au suffrage universel (tout en omettant qu'il n'est que masculin). Il est à l'origine d'une adresse envoyée au pouvoir, faisant de lui un relai local de la République naissante. Fin politicien, il n'omet pas de remercier tout à chacun.

Veillant aux intérêts de la ville, le maire se dépense sans compter pour que l'armée reste à Saint-Maixent tout en faisant en sorte que les soldats ne soient pas logés chez les habitants les plus pauvres.

Son bilan concluant est à l'origine de son ascension politique. Par la suite, Goguet règne indiscutablement sur la vie politique deux-sévrienne des débuts de la III^e République : maire (1870-1874 et 1877-1882), conseiller général (1871-1886), il est même sénateur des Deux-Sèvres (1882-1886).

Le Mémorial de l'Ouest, n° 82, 29 avril 1871.

"M. Goguet vient de prendre l'initiative d'une excellente mesure en rendant un compte exact et détaillé de sa gestion aux électeurs.

Il serait à désirer que cet exemple trouvât de nombreux imitateurs.

Voici en quels termes M. Goguet s'adresse à ses administrés.

« Mes chers concitoyens,

Comme tout mandataire doit le faire à l'expiration de son mandat, je viens vous rendre compte de celui que vous et le conseil municipal m'avez confié.

Refuser la mairie vacante, dans les temps difficiles où elle m'était offerte, eut ressemblé à une défection ; je l'acceptais donc, sans l'avoir recherchée ni ambitionnée, sachant du reste que la tâche me serait grandement facilitée par le concours cordial et dévoué de mes collaborateurs.

Si le temps m'a manqué pour réaliser toutes les améliorations, toutes les réformes utiles, j'ai du moins la conscience d'avoir accompli le plus pressé, avec l'aide du conseil municipal.

Dès les premiers jours de l'hiver, le chômage faisait des progrès sensibles.

Le marché passé à Tours entre l'administration de la guerre et nos fabricants de tricots, avec l'active intervention de M. Garran de Balzan, l'un de mes adjoints, ramena à leurs métiers les ouvriers en laine.

Cependant, plus de 100 ouvriers restaient encore sans ouvrage ; il fallait pourvoir aux nécessités de l'hiver rigoureux qui commençait. Des travaux communaux furent entrepris, entre autres le nivellement, (voté depuis plus de 10 ans et sans cesse ajourné) des promenades, de la rue de la Souche et de la rue du rempart, à laquelle le conseil municipal a depuis donné le nom de notre glorieux concitoyen le colonel Denfert.

Ce travail, qui embellit le quartier de la Porte Châlons, coûtera très peu à la ville, puisqu'il a été presque entièrement fait avec des crédits de l'atelier de charité.

Il est un autre travail que votre municipalité aurait voulu faire marcher de front avec celui des promenades : c'est l'installation d'une machine ascensionnelle à la fontaine Saint-Martin. Un crédit était ouvert au budget à cet effet, mais malgré mes démarches incessantes auprès de M. l'ingénieur chargé des études préparatoires, je n'ai pu obtenir que pour la prochaine session du conseil municipal la promesse de ce projet complet, qui pourra enfin donner à la ville la quantité d'eau nécessaire à ses besoins.

D'autres nécessités, nées de la guerre, se faisaient sentir en même temps que le chômage ; il fallait songer à nos soldats blessés ou malades, à ceux que les hasards de la guerre désastreuse qui nous amenait l'invasion avaient mis aux mains de l'ennemi, à leurs pères, à leurs mères, vieux ou infirmes.

Une quête fut faite ; elle produisit une somme relativement considérable, plus de 5000 francs, qui ont été employés selon le vœu des généreux donateurs.

Une ambulance, parfaitement installée dans les salles du palais et dirigée avec un soin et un dévouement dignes des plus grands éloges, a reçu aussi des dons en nature importants et a rendu les plus grands services tant aux blessés de passage qu’aux soldats évacués de l’hospice, exceptionnellement insuffisant pendant l’épidémie qui les a si fortement éprouvés.

Les différentes sociétés de charité ou de mutualité, telles que la Société philanthropique et la Boulangerie coopérative, ont aussi puissamment contribué à atténuer le malaise général.

Une charge extraordinaire, conséquence de l’état de guerre, s’ajoutait encore aux autres charges des habitants : c’est celle du logement militaire. Pour la rendre le moins lourd possible, le conseil municipal en dispensa la population nécessiteuse ou peu aisée, et, à l’exemple de plusieurs villes, il divisa les autres habitations en trois catégories devant loger deux, quatre ou six soldats, selon leur importance. Ce système, malgré quelques difficultés de première exécution, a fonctionné depuis, et on ne peut s’empêcher d’en reconnaître l’équité.

Nous avons été menacés un instant de perdre, ou tout au moins de voir diminuer notre dépôt d’infanterie, pour faire place à l’établissement d’un hospice temporaire ; mais j’ai pu conjurer le péril, et depuis longtemps toutes craintes sont dissipées à ce sujet.

Par suite de la dissolution de la Société de l’école de dressage, cette école est suspendue, mais il y a tout lieu de croire que l’établissement du château ne restera pas longtemps inoccupé.

Pour répondre à un besoin urgent, j’ai pressé, aussitôt mon entrée en fonctions, l’installation, sans frais pour la commune, du bureau télégraphique dont le conseil municipal avait reconnu l’urgence, et qui fonctionne depuis sept mois, à la grande satisfaction de la population.

La construction de l’abattoir, dont j’ai le droit de repousser la responsabilité, a donné lieu à quelques déboires financiers qui ne sont pas encore réglés.

Dans sa dernière séance, le conseil municipal a demandé qu’il soit procédé par l’architecte au récolement définitif, ce qui lui permettra de juger du mauvais état de certains travaux.

Enfin, dans cette même séance, le conseil a voté à l’assemblée nationale de Versailles, pouvoir légal issu du suffrage universel, une adresse faisant appel aux sentiments de conciliation et de modération et émettant le vœu de voir s’affermir la République et de voir finir la guerre civile qui désole notre malheureuse patrie.

Le conseil municipal ne pouvait mieux clore ses séances que par cet appel à la concorde.

Je ne veux pas finir sans remercier ici tous mes collaborateurs, ainsi que MM. les membres du Conseil municipal, du bureau de bienfaisance, de la commission de l’hospice, et la population elle-même, dont le calme et l’esprit d’ordre m’ont facilité des fonctions difficiles pendant ces sept longs mois d’hiver rigoureux de guerre, d’agitation, d’épidémies, de misères de toute sorte.

Plus favorisés que les habitants des grandes villes et des chefs-lieux, où le gouvernement se réserve la nomination des maires ; plus heureux que vos voisins de Niort, de Parthenay, de Melle, vous allez jouir pour la première fois de vos entières franchises municipales, puisque le conseil que vous aurez élu choisira lui-même le maire et les adjoints.

Je désire que les employés et agents de la commune, encore sous mes ordres, conservent comme moi-même la plus stricte neutralité dans les élections de dimanche.

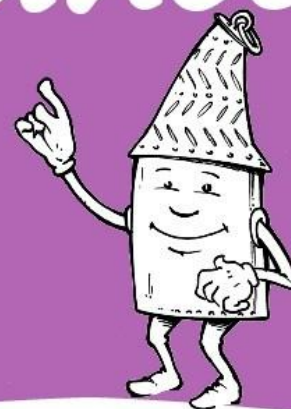
Sous la République, il n’y a pas de candidatures officielles.

Le maire provisoire sortant Henri Goguet

Saint-Maixent, 27 avril 1871”.

BENOIT SANCE

Les p'tites vacances de Lulu



**La Couarde (79800)
Centre Jean Rivierre
3 impasse Jean Rivierre**

**Mercredi 28 octobre
2026
De 14h30 à 16h30**

Atelier famille

Mon beau sapin... entre les pages

**Transformation d'un livre en
sapin grâce à la technique du
pliage
-Livre / ciseaux /colles fournis**

À partir de 6 ans

Places limitées

Tarif : 6€

**Présence d'un adulte référent requise
pour les mineurs**

Atelier également ouvert aux adultes

Réservation obligatoire

jusqu'au 28 octobre :

au 05 49 32 83 16



**Association Maison du protestantisme poitevin
Tél : 05 49 32 83 16 maison-protestantisme@wanadoo.fr
www.museepoitouprotestant.com**

